
Avertissement : ce document est une synthèse à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas un engagement. Les assujettis sont invités à consulter leurs conseils habituels pour obtenir le détail des informations à renseigner dans les déclarations d'impôts. La société de gestion ne pourrait être tenue responsable de toute erreur dans les déclarations fiscales.

CALENDRIER DE DECLARATION

- En version papier : **mercredi 17 mai 2018**
- Déclaration en ligne par internet à partir du 13 avril 2017 et selon département :
 - départements 01 à 19 : **mardi 22 mai 2018** à minuit
 - départements 20 à 49 : **mardi 29 mai 2018** à minuit
 - départements 50 à 974/976 : **mardi 5 juin 2018** à minuit

MODALITES DE DECLARATION – REDUCTION IR 2017

- **Fonds concernés** : le **FCPI Expertise Calao N°2** et le **FIP Corse Développement N°2**
- **Modalités** : reporter le montant de l'investissement de 2017 hors droits d'entrée dans le formulaire 2042 C
 - Page 8 : pour le **FCPI Expertise Calao N°2**, hors droits d'entrée dans la case **7GQ** (« souscription de parts de FCP dans l'innovation »)
 - Page 8 : pour le **FIP Corse Développement N°2**, hors droits d'entrée, dans la case **7FM** (« souscription de parts de FIP investis en Corse »)

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Investissements forestiers

– Dépenses réalisées en 2017 :

Acquisition	7UN	<input type="text"/>	Assurance	7UL	<input type="text"/>
Travaux	7UP	<input type="text"/>	Travaux consécutifs à un sinistre	7UT	<input type="text"/>
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs				7UA	<input type="text"/>
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs				7UB	<input type="text"/>
Contrat de gestion	7UQ	<input type="text"/>	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs	7UI	<input type="text"/>

– Report des dépenses de travaux des années antérieures :

	Hors sinistre		Après sinistre	
2009			7TE	<input type="text"/>
2010			7TF	<input type="text"/>
2011			7TG	<input type="text"/>
2012			7TH	<input type="text"/>
2013	7UU	<input type="text"/>	7TI	<input type="text"/>
2014	7UX	<input type="text"/>	7TJ	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VP	<input type="text"/>	7TK	<input type="text"/>
2015	7VM	<input type="text"/>	7TM	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN	<input type="text"/>	7TO	<input type="text"/>
2016	7VQ	<input type="text"/>	7TP	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VR	<input type="text"/>	7TQ	<input type="text"/>

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises

– Versements 2017

7CF	<input type="text"/>
– Report de versements des années antérieures :	
• souscription réalisée avant le 1.1.2012	2013 7CL <input type="text"/> 2014 7CM <input type="text"/> 2015 7CN <input type="text"/> 2016 7CC <input type="text"/>
• souscription réalisée à compter du 1.1.2012	7CQ <input type="text"/> 7CR <input type="text"/> 7CV <input type="text"/> 7CX <input type="text"/>

– Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année :

2013 7CY <input type="text"/> 2014 7DY <input type="text"/> 2015 7EY <input type="text"/> 2016 7FY <input type="text"/>

Souscription de parts de FCP dans l'innovation

7GQ

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)

7FQ

Souscription de parts de FIP investis en Corse

7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer

7FL

Souscription au capital d'entreprises de presse

30% 7MX 50% 7MY

RAPPEL DU BAREME DE L'IFI 2018

- Base nette imposable de 0 à 0,8 million d'euros : 0%
- Supérieure à 0,8 million d'euros et inférieure ou égale à 1,3 million d'euros : 0,50%
- Supérieure à 1,3 million d'euros et inférieure ou égale à 2,57 millions d'euros : 0,70%
- Supérieure à 2,57 millions d'euros et inférieure ou égale à 5 millions d'euros : 1,00%
- Supérieure à 5 millions d'euros et inférieure ou égale à 10 millions d'euros : 1,25%
- Patrimoine net supérieur à 10 millions d'euros : 1,50%.

Formulaire 2042 IFI : n° Cerfa 15798*01